



CERTIFICAT DE QUALITE

CHAÎNE DE CONTRÔLE PEFC MULTI-SITES

Société

CENCI EXPLOITATION FORESTIERE
70250 RONCHAMP

N° Chaîne de contrôle **FCBA/03-00232**

Nom des sites	N° CoC	Périmètre	Méthode
CENCI EXPLOITATION FORESTIERE 70250 RONCHAMP	03-00232	Exploitation forestière	Séparation physique
CENCI SCIERIE PARQUETERIE 70250 RONCHAMP	03-00232A	Scierie - Parquets - Fabrication de panneaux massifs et produits connexes	Transfert en crédit de quantité

La chaîne de contrôle de l'entreprise ci-dessus désignée
est en conformité avec les exigences PEFC* en vigueur.

Ce certificat est délivré selon le référentiel PEFC de la
chaîne de contrôle des bois de FCBA MQ CERT 11-360.

Ce certificat atteste la vérification de la chaîne
de contrôle, fondée sur un contrôle permanent.
Il ne peut préjuger d'évolutions ou de décisions
qui seraient prises en cours d'année.
La liste des entreprises sous certification est
disponible sur les sites Internet :
www.fcba.fr et <http://register.pefc.cz>



ACCREDITATION
N°5-011
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

** annexes 15 et 16 du schéma français de certification forestière,
traduction des annexes PEFC ST 2002 : 2010 et PEFC ST 2001 :
2008 du document technique international du PEFC Council.*

N° de Certificat
0706/2013
Date : 17 juin 2013
Valable jusqu'au 22/07/2018

LE RESPONSABLE CERTIFICATION
Alain HOCQUET



10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 19 49 19
Fax : +33 (0)1 43 40 85 65
www.fcba.fr

LICENCE

AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

Madame, Monsieur,

Je vous informe que l'Association Française de Certification Forestière, notifiée pour la France par le Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFCC) sous le numéro PEFC/10-1-1, a reçu favorablement votre demande de droit d'usage de la marque PEFC.

Ainsi, l'AFCF a le plaisir de vous faire savoir que

CENCI SCIERIE PARQUETERIE

43, rue des Mineurs

70250 RONCHAMP

Bénéficiaire du numéro de droit d'usage de la marque suivant : **PEFC/10-31-725**

Je vous rappelle que ce numéro de droit d'usage doit accompagner systématiquement toute utilisation de la marque conformément aux Règles d'utilisation de la marque PEFC (Annexe 16 du Schéma français de certification forestière).

En outre, le non-respect de ces règles entraîne une suspension immédiate du présent droit d'usage.

Cette autorisation de droit d'usage de la marque PEFC reste valable sous réserve du maintien de l'attestation PEFC de conformité de la chaîne de contrôle.

Vous félicitant pour l'obtention de cette autorisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

Le Président de l'Association Française de Certification Forestière,
Marc-Antoine de SEZE



Le titulaire

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt